

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 8 JUILLET 2025

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. Première période de questions

3. Approbation des procès-verbaux

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025

4. Affaires des membres du conseil et tour de table

4.1 Tour de table des membres du conseil

4.2 Nomination du maire suppléant

5. Règlements

5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 762-25 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments

5.2 Adoption du projet de règlement numéro 699-25-33 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin de modifier les normes de clôtures

6. Administration générale et finances

6.1 Autorisation de paiement des déboursés pour le mois de juin 2025

7. Aménagement et urbanisme

7.1 Dépôt du registre des permis du mois de juin 2025

7.2 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 1^{er} juillet 2025

7.3 PIIA – 15 rue des Bâtisseurs (6 logements)

7.4 Dérogation mineure – 2 rue du Cardinal – piscine en cours avant

7.5 Dérogation mineure – 29 avenue du Château d'Eau – entrée charretière

7.6 Dérogation mineure – 69 rue Rivière – élargir entrée charretière

7.7 Demande de modification de règlement – 21 rue Victoria Sud

7.8 Vente des terrains du projet Héritage sur la rue Alcée-Rocheleau

8. Loisirs et culture

8.1 Autorisation de contribution financière – La popote de la Région de Bedford

8.2 Demande d'autorisation de point de collecte pour la Guignolée du Dr Julien 2025

8.3 Autorisation de contribution financière – Fondation Claude DeSerres

9. Service des travaux publics et services techniques

9.1 Autorisation de paiement du décompte no. 6 pour le remplacement des pompes de distribution (Usine de filtration et réservoir d'eau potable)

9.2 Octroi d'un mandat de surveillance des travaux pour la réfection des rues Taylor et Dutch

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

- ⌚ 9.3 Octroi d'un contrat pour l'assurance de la qualité et gestion des sols et des matériaux sur les travaux de réfection des rues Taylor, Dutch et Best (phase1)
- ⌚ 9.4 Octroi d'un contrat pour la réfection des rues Taylor, Dutch et Best (phase 1)
- ⌚ 9.5 Mandat à l'Union des Municipalités pour l'appel d'offres #CHI-20262027 relatif à l'achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux
- ⌚ 9.6 Approbation et autorisation de signature de l'entente intermunicipale de délégation partielle de compétence et de services concernant le réseau régional d'écocentres sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi
- ⌚ 9.7 Octroi de contrat de gré à gré à Occasion Cowansville pour l'acquisition d'un véhicule

10. Service incendie et sécurité publique

- ⌚ 10.1 Plan de mise en œuvre du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie

11. Ressources humaines

- ⌚ 11.1 Dépôt de la liste des embauches au 8 juillet 2025

12. Dépôt de correspondance

- ⌚ 12.1 Procès-verbal de la Zone-Éco (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) du 13 mai 2025
- ⌚ 12.2 Certificat BiblioQualité – Réseau Biblio de la Montérégie
- ⌚ 12.3 Lettre de remerciements – commandite Chœur des Armand 2025
- ⌚ 12.4 Lettre de reconnaissance internationale Parc Héritage projet d'aménagement paysager et d'urbanisme durable
- ⌚ 12.5 Attestation d'officialisation Commission de Toponymie
- ⌚ 12.6 Communiqué de Faunes et Parcs Québec – Information rage raton laveur – Un premier cas découvert à Bedford
- ⌚ 12.7 Lettre de remerciements de l'étudiant récipiendaire de la bourse de Massey-Vanier High School

13. Affaires nouvelles

Deuxième période de questions

14. Levée de la séance

- 14.1 Levée de la séance



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, mardi 8 juillet 2025 à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette
Pierre Le Blanc
Mona Beaulac

Marie-Pier Tougas
Yves Gnocchini

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : Richard Joyal, directeur général et trésorier et M^e Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière.

25-07-214

Ouverture de la séance

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre LeBlanc

Que ce conseil ouvre la séance à 19h00.

ADOPTÉE

25-07-215

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil adopte l'ordre du jour sans modification.

ADOPTÉE

N.M.

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 4 juillet 2025 sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi.

Aucun citoyen dans la salle ne se prévaut de la période de questions.

25-07-216

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025

Considérant que chacun des membres du conseil a eu accès au procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025, conformément à la Loi;

Considérant les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025.

ADOPTÉE

N.M.

Tour de table des membres du conseil

25-07-217

Nomination du maire suppléant

Considérant qu'il est important de nommer un représentant du conseil en l'absence de M. Claude Dubois;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil désigne à compter du 9 juillet 2025 le conseiller Pierre LeBlanc à titre de maire suppléant de la Ville de Bedford pour un terme de 4 mois, se terminant le 1er novembre 2025.

Que ce conseil désigne également à compter du 9 juillet 2025 le conseiller Pierre LeBlanc comme représentant de la Ville de Bedford en remplacement de M. Dubois au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi lorsque nécessaire pour une durée de 4 mois, se terminant le 1er novembre 2025.

ADOPTÉE

25-07-218

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 762-25 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments

La conseillère Marie-Pier Tougas donne avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du Règlement numéro 762-25 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

Je dépose et présente le projet de règlement numéro 762-25 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

25-07-219

Adoption du projet de règlement numéro 699-25-33 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin de modifier les normes de clôtures

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 juin 2025 et qu'il a été mis à la disposition du public;

Considérant qu'aux fins de la résolution numéro 25-06-195, l'avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Daniel Audette, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 juin 2025;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Pierre LeBlanc

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 699-25-33 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin de modifier les normes de clôtures.

Qu'une assemblée publique de consultation se tiendra prochainement, afin d'expliquer le projet de règlement faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE

25-07-220

Autorisation de paiement des déboursés pour le mois de juin 2025

Proposé par le conseiller Pierre LeBlanc
 Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil adopte la liste des déboursés au 30 juin 2025, au montant de 1 655 586.82 \$ présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 4 juillet 2025.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

N.M.

Dépôt du registre des permis du mois de juin 2025

N.M.

Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 1^{er} juillet 2025

25-07-221

PIIA – 15, rue des Bâtisseurs

Considérant la demande soumise afin d'approuver l'apparence extérieur d'un immeuble de 6 logements sur le lot 6 566 417 ;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12 ;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'aménagement extérieur de FNX Innov, produit par A. Gamache, architecte paysager, # de projet 2102656, datés du 2022-12-08 ;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'architecture de Boum Architecture, produit par Marie-Claude Bouvier, architecte, dossier # 25-011, datés du 2025-06-12 ;

Considérant que les matériaux de revêtement extérieur proposé en référence au plan d'architecture sont maintenant :

- De l'acier couleur blanc pur sur la portion AC1;
- De l'acier couleur mineraï de fer sur la portion AC2;
- De l'acier couleur gris granite sur la portion AC3;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
 Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

25-07-222

Dérogation mineure – 2, rue du Cardinal – Piscine en cours avant

Considérant la demande soumise afin de permettre l'implantation d'une piscine hors-terre à une distance de 12 pieds (3.6576 mètres) de la ligne d'emprise de l'avenue du Château-d'Eau ;

Considérant que la demande contrevient au règlement de zonage #699-11, article 149 exigeant une distance de 5 mètres de l'emprise de rue dans les cas de lots de coin ;

Considérant que la demande est basée sur le plan fourni par le demandeur ;

Proposé par le conseiller Pierre LeBlanc
 Appuyé par le conseiller Daniel Audette

25-07-222
(suite)

Que ce conseil accorde la demande de dérogation mineure et permet l'implantation d'une piscine hors-terre à une distance de 12 pieds de l'emprise de l'avenue du Château-d'Eau.

ADOPTÉE

25-07-223

Dérogation mineure – 29, avenue du Château-d'Eau – entrée charretière

Considérant la demande soumise afin de permettre l'aménagement d'un espace de stationnement localisé partiellement devant la résidence ;

Considérant la demande soumise afin de permettre l'aménagement d'un espace de stationnement localisé à 0 mètre du terrain voisin gauche ;

Considérant que la demande déroge à l'article 85 du règlement de zonage #699-11 spécifiant qu'aucun stationnement ne peut être aménagé à moins de 60 centimètres d'une limite de terrain ;

Considérant que la demande déroge à l'article 87 du règlement de zonage #699-11 spécifiant que les cases de stationnement ne peuvent être situées face à la façade principale ;

Considérant que l'aspect visuel du stationnement ne serait pas esthétique s'il était composé d'une seule couleur ou matériaux devant la résidence ;

Considérant que l'aménagement du stationnement ne serait pas esthétique s'il était collé sur la ligne gauche du terrain ;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accorde partiellement, tel que recommandé par le CCU, la demande de dérogation mineure, en :

- Permettant l'aménagement du stationnement en façade de la résidence, à la condition que la portion devant la résidence soit faite de pavés unis ou d'un matériau de couleur différente de l'asphalte du reste du stationnement afin de réduire la monotonie de l'asphalte
- En refusant de réduire la marge de 60 centimètres exigée au règlement et que ce 60 centimètres devra être remis en végétation.

ADOPTÉE

25-07-224

Dérogation mineure – 69, rue Rivière – Elargir entrée charretière

Considérant la demande soumise afin de permettre l'aménagement d'une entrée charretière d'un stationnement d'une largeur de 22 mètres ;

Considérant la demande soumise afin de permettre l'aménagement d'un stationnement duquel les manœuvres de stationnement seraient faites dans la rue Elisabeth ;

Considérant la demande soumise afin de permettre l'aménagement d'un stationnement localisé à moins de 1,5 mètre de l'emprise de la rue Elisabeth ;

Considérant que la demande déroge à l'article 85 du règlement de zonage #699-11 spécifiant qu'aucun stationnement ne peut être aménagé à moins de 1,5 mètre d'une emprise de rue ;

Considérant que la demande déroge à l'article 85 du règlement de zonage #699-11 spécifiant que les cases de stationnement doivent être implantées de telle sorte que

25-07-224 (suite) toutes les manœuvres de stationnement se fassent en dehors de la voie publique sauf pour les usages résidentiels unifamilial et bifamilial. ;

Considérant que la demande déroge à l'article 89 du règlement de zonage #699-11 spécifiant que la largeur maximale d'une entrée charretière d'un usage résidentiel est de 7 mètres ;

Considérant la dimension restreinte du terrain ;

Considérant que l'immeuble a 5 logements, requérant des espaces de stationnement;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Pierre LeBlanc

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

25-07-225 **Demande de modification de règlement – 21 Victoria Sud**

Considérant la demande soumise afin de modifier le règlement de zonage afin d'agrandir la zone RA-5 à même la zone ID-1 sur le lot 6 159 923 ;

Considérant que la modification règlementaire n'apporte pas d'avantages pour la Ville;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil ne donne pas suite, tel que recommandé par le CCU, à la demande de modification règlementaire.

ADOPTÉE

25-07-226 **Vente des terrains du projet Héritage sur la rue Alcée-Rocheleau**

Considérant la résolution numéro 25-05-178 adoptée le 6 mai dernier par le conseil municipal relatif à l'acceptation de la proposition de Construction Jolivar (2020) inc.;

Considérant que la Ville de Bedford doit vendre lesdits lots 6 048 936 à 6 048 968 du cadastre officiel du Québec;

Considérant que Construction Jolivar (2020) inc. a mandaté la notaire Me Dominique Sauvé notaire pour effectuer la transaction;

Proposé par le conseiller Pierre LeBlanc
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil accepte la vente des lots 6 048 936 à 6 048 968 du cadastre du Québec à Construction Jolivar (2020) inc. dans le cadre du projet Héritage au montant de 1 400 000\$, plus les taxes applicables.

Que ce conseil autorise monsieur le maire, Claude Dubois, et le directeur général, Richard Joyal, à signer tous les documents nécessaires à cette transaction pour et au nom de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

25-07-227

Autorisation de contribution financière – La popote de la Région de Bedford

Considérant que La popote de la région de Bedford sollicite la Ville de Bedford pour une contribution financière;

Considérant que l'organisme a livré dans la région de Bedford 13 688 repas en 2024;

Considérant que la Ville de Bedford désire encourager l'organisme à poursuivre sa mission auprès de sa clientèle;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil accepte de verser la somme de 1 250 \$ à La popote de la Région de Bedford pour leur permettre d'offrir des repas nutritifs à un prix raisonnable pour les résidents de la Ville de Bedford.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-07-228

Demande d'autorisation pour la Guignolée Main dans la main 2025

Considérant qu'une demande d'autorisation de mobilisation de brigades de bénévoles a été reçue en vue de la prochaine édition du point de collecte de la Guignolée Main dans la main 2025;

Considérant que cette année la Guignolée aura lieu le samedi 13 décembre 2025, de 9h à 16h, sur le territoire de Brome-Missisquoi et ce, afin d'amasser des fonds au profit du Centre de pédiatrie sociale Main dans la Main;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise la mobilisation de brigades de bénévoles à l'intersection de la route 235 et de la rue Moreau, pour la collecte de la Guignolée Main dans la main 2025, le samedi 13 décembre 2025, de 9h à 16h.

ADOPTÉE

25-07-229

Autorisation de contribution financière – Fondation Claude De Serres

Considérant que la Fondation Claude De Serre sollicite la Ville de Bedford dans le cadre de leur levée de fonds ;

Considérant que l'organisme désire un engagement de contribution financière récurrente de 3 ans afin de permettre la pérennité de l'organisme;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil accepte de verser la somme de 900 \$ en 2025, de 950 \$ en 2026 et de 1000 \$ en 2027 à la Fondation Claude De Serres pour leur permettre d'acquérir, de renouveler et d'entretenir les équipements fournis à la population.

Que les sommes prévues pour les années 2026 et 2027 seront prévues lors de la préparation budgétaire de ces années.

« Je, directeur général et trésorier de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-07-230

Autorisation de paiement du décompte No.6 pour le remplacement des pompes de distribution (Usine de filtration et réservoir d'eau potable)

Considérant l'octroi d'un contrat à « Groupe Mécano inc. » pour les travaux de remplacement des pompes de distribution (Usine de filtration et réservoir d'eau potable), et ce, en vertu de la résolution 24-05-173 et pour un montant de 1 012 828,58\$ incluant les taxes applicables;

Considérant la vérification du décompte No.6 pour les travaux réalisés jusqu'au 13 mai 2025, la réception provisoire des travaux ainsi que la recommandation de paiement faites par GBI pour un montant de 55 422,24\$ incluant les taxes applicables;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise le paiement du décompte No.6 au montant de 55 422,24\$ incluant les taxes applicables comprenant la libération de 50% de la retenue contractuelle pour la réception provisoire des travaux à « Groupe Mécano inc. ».

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-07-231

Octroi d'un mandat de surveillance des travaux pour la réfection des rues Taylor et Dutch

Considérant que la Ville de Bedford va octroyer un contrat à un entrepreneur pour la réfection des rues Taylor et Dutch ;

Considérant que la Ville de Bedford en tant que maître de l'ouvrage, doit s'assurer de nommer un maître d'œuvre qui la représentera sur le chantier de construction et qui aura la responsabilité de surveiller l'ensemble des travaux ;

Considérant que la Ville de Bedford a publié l'appel d'offre public BED20250327 sur SEAO;

Considérant qu'une seule offre a été reçue et que cette dernière est jugée conforme ;
Considérant que cette offre a été analysée par un comité d'évaluation selon les critères d'évaluation mentionnés dans la section « Instructions aux soumissionnaires » de l'appel d'offres BED20250327;

Considérant que selon l'analyse faite par le comité d'évaluation, la firme « ARTELIA Canada inc. » a obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70% et que l'offre a été jugée suffisamment qualitative pour passer à l'étape suivante de l'évaluation, qui consiste à examiner le prix;

Considérant que la firme « ARTELIA Canada inc. » a obtenu un pointage final de 6.02;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil octroie le mandat de surveillance des travaux de réfection des rues Taylor et Dutch à la firme « ARTELIA Canada inc. » selon les modalités de l'appel d'offres BED20250327 et de leur soumission au prix forfaitaire de 219 121,65\$ incluant les taxes applicables.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-07-232

Octroi d'un contrat pour l'assurance de la qualité et gestion des sols et des matériaux sur les travaux de réfection des rues Taylor, Dutch et Best (phase 1)

Considérant que la Ville de Bedford va octroyer un contrat à un entrepreneur pour la réfection des rues Taylor, Dutch et Best (phase 1);

Considérant qu'il y a lieu de faire un contrôle des matériaux et la gestion des sols pour assurer la qualité de l'ouvrage;

Considérant que la Ville a publié l'appel d'offres public BED20250501 sur SEAO pour obtenir des offres de services de firmes spécialisées dans ce domaine;

Considérant que la Ville a reçu six (6) offres de services considérées conformes;

Considérant que les prix soumissionnés incluant les taxes sont les suivants :

ASSURANCE DE LA QUALITÉ ET GESTION DES SOLS ET DES MATERIAUX SUR LES TRAVAUX DE REFECTION DES RUES TAYLOR, DUTCH ET BEST (PHASE 1)	
GROUPE ABS	93 050,51\$
LABORATOIRE DE LA MONTÉRÉGIE	102 574,95\$
ENGLOBE CORP.	103 937,03\$
SOLMATECH INC.	109 670,86\$
ARTÉLIA CANADA INC.	101 320,63\$
CONSTRUCTION ET EXPERTISE PG INC.	152 715,54\$

Considérant que GROUPE ABS INC a soumis l'offre de services la plus basse pour un montant de 93 050,51\$ (incluant les taxes);

Considérant que le MTMD a accepté les ressources proposées par GROUPE ABS INC;

Proposé par le conseiller le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil octroie le mandat d'assurance qualité et de gestion des sols et des matériaux à GROUPE ABS INC pour un montant de 93 050,51\$ (incluant les taxes applicables) selon les modalités de l'appel d'offres BED20250501 et des Addendas 1, 2 et 3 ainsi que du formulaire de soumission dûment rempli.

Que la présente résolution fasse office de contrat selon toutes les modalités de l'appel d'offres BED20250501.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-07-233

Octroi du contrat pour la réfection des rues Taylor, Dutch et Best (phase 1)

Considérant que la Ville de Bedford désire faire la réfection des rues Taylor, Dutch et Best (phase 1) en 2025 ;

Considérant que pour ce faire, le devis d'appel d'offres BED20250709 a été déposé sur le SEAO en procédant par un appel d'offres publics ;

Considérant qu'un seul entrepreneur a soumis une offre de service dans le cadre de cette démarche, soit :

SOUMISSIONNAIRE	PRIX TOTAL (incluant les taxes)
Excavation St-Pierre et Tremblay Inc.	3 293 951,57\$

25-07-233
(suite)

Considérant que la firme Tetra Tech QI INC a analysé la soumission et que cette dernière est jugée conforme ;

Considérant que le MTMD a approuvé la soumission reçue et autorise la Ville de Bedford à procéder à l'octroi du contrat;

Proposé par le conseiller Pierre LeBlanc
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil octroie un contrat de 3 293 951,57\$ (incluant les taxes applicables) à « Excavation St-Pierre et Tremblay Inc. » pour la réfection des rues Taylor, Dutch et Best (phase 1), selon les modalités du devis d'appel d'offres BED20250709 (51447TT) et du bordereau de soumission dûment complété.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-07-234

**Mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'appel d'offres # CHI-20262027
relatif à l'achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux**

Considérant que la Ville de Bedford a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de cinq (5) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Chlore gazeux 907.2 kg et 68 kg - Hydroxyde de sodium en contenant - Silicate de sodium N en vrac, en tête de 1000 litres, ou baril de 200 kg.liq. - Sulfate d'aluminium - Sulfate ferrique - Hydroxyde de sodium en vrac ainsi qu'un avis d'intention pour un achat regroupé de chaux calcique en vrac;

Considérant que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité (ou MRC ou Régie) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement» adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la Ville de Bedford désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du *Sulfate ferrique* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.

Que la Ville de Bedford confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20262027 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat de *Sulfate ferrique* pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027 ou selon les durées contenues dans l'appel d'offres.

Que la Ville de Bedford confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres, ou un avis d'intention le cas échéant, pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027.

25-07-234
(suite)

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Bedford s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'inscription en ligne à la date fixée.

Que la Ville de Bedford confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable.

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Bedford s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

Que la Ville de Bedford reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour celles non-membres de l'UMQ.

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

25-07-235

Approbation et autorisation de signature de l'entente intermunicipale de délégation partielle de compétences et de services concernant le réseau régional d'écocentres sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi

Considérant l'évolution du service et des ententes intermunicipales concernant le réseau d'écocentres sur le territoire de Brome-Missisquoi depuis 2013;

Considérant la fermeture graduelle des services d'écocentres locaux à travers les six pôles de la MRC au cours des dernières années;

Considérant que le conseil des maires reconnaît l'importance d'un service régionalisé en matière d'écocentres, afin d'optimiser les ressources, d'assurer une gestion plus cohérente et uniforme, et d'améliorer l'accessibilité et l'efficacité du service sur l'ensemble du territoire;

Considérant que le conseil des maires dans les dernières années a investi dans l'optimisation des activités de l'écocentre régional situé chez Zone-Éco à Cowansville et qu'il a donné son aval au projet d'optimisation de l'écocentre régional pour l'année 2025 via les résolutions 552-1224 et 120-0325;

Considérant qu'il devient nécessaire d'actualiser les paramètres d'entente entre la MRC et les 21 municipalités afin d'encadrer les services et activités liés au réseau régional d'écocentres sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi;

Considérant que la MRC souhaite exercer, en lieu et place des municipalités locales, la compétence relative aux services et activités liés au réseau régional d'écocentres afin d'assurer une organisation efficiente, cohérente et régionale du service;

Considérant qu'il y a lieu à ce que les Municipalités délèguent à la MRC certains de leurs pouvoirs, pour permettre notamment à la MRC de conclure une entente intermunicipale avec Zone-Éco et à établir un réseau régional d'écocentres ;

Considérant qu'en fonction des réalités locales, l'entente proposée rend possible pour les municipalités la mise en place de services locaux complémentaires ou encore, la possibilité d'offrir un service ou un projet particulier, sous certaines conditions ;

25-07-235
(suite)

Considérant que les Parties désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. C -27.1 et des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, afin de conclure l'*Entente de délégation partielle de compétences et de services concernant le réseau régional d'écocentres sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi*;

Considérant qu'il y a lieu d'établir entre les Parties notamment comment régir le fonctionnement, prévoir les obligations ainsi que les modalités de répartition des contributions financières ;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que le conseil de la Ville de Bedford approuve l'*Entente de délégation partielle de compétences et de services concernant le réseau régional d'écocentres sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi* (l' «*Entente* »).

Que le conseil autorise et mandate Monsieur Claude Dubois, maire, et Monsieur Richard Joyal, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité ladite *Entente*.

Que le conseil nomme à titre de contact aux fins de recevoir les communications et la transmission des avis requis aux termes de l'*Entente*, la ressource occupant la fonction de Directeur général au sein de la Ville de Bedford.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

25-07-236

Octroi de contrat de gré à gré à Occasion Cowansville pour l'acquisition d'un véhicule

Considérant qu'il y a lieu de faire l'acquisition d'un véhicule Mazda CX-30 GS, année 2021, pour la gestion du traitement des eaux;

Considérant les propositions soumises;

Proposé par le conseiller Pierre LeBlanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat de gré à gré à Occasion Cowansville pour l'acquisition d'un véhicule Mazda CX-30 GS pour la gestion du traitement des eaux, au montant total de 21 439,95\$, incluant les taxes, et d'ajouter le paiement de la plaque d'immatriculation.

Que cette dépense soit financée à même le fonds de roulement sur une période de 4 ans.

ADOPTÉE

25-07-237

Plan de Mise en Œuvre du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Considérant qu'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur la Sécurité incendie*, les municipalités régionales de comté doivent, en concertation avec les municipalités locales, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire ;

Considérant que l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* exige que l'autorité régionale procède à la révision de son schéma ;

25-07-237
(suite)

Considérant que les orientations en vigueur du ministère de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie définissent le cadre d'élaboration du schéma et les objectifs à atteindre ;

Considérant que les activités et mesures en matière de sécurité incendie doivent rencontrer les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie ;

Considérant qu'en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*, chaque municipalité concernée et l'autorité régionale, déterminent les actions spécifiques qu'elles doivent à réaliser et leurs conditions de mise en œuvre ;

Considérant que ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan qui doit être adopté par chaque autorité qui en sera responsable ;

Considérant que le plan de mise en œuvre de la Ville de Bedford sera intégré dans le projet de schéma révisé de la MRC de Brome-Missisquoi ;

Proposé par le conseiller Pierre LeBlanc
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil municipal de la Ville de Bedford adopte le plan de mise en œuvre du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de Brome-Missisquoi.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

N.M.

Dépôt de la liste d'embauche

N.M.

Dépôt du projet-verbal de la Zone-Éco (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) du 13 mai 202

N.M.

Certificat BiblioQualité – Réseau Biblio de la Montérégie

N.M.

Lettre de reconnaissance internationale Parc Héritage projet d'aménagement paysager et d'urbanisme durable

N.M.

Attestation d'officialisation Commission de Toponymie

N.M.

Communiqué de Faunes et Parcs Québec – Information rage raton laveur – Un premier cas découvert à Bedford

N.M.

Lettre de remerciements de l'étudiant récipiendaire de la bourse de Massey-Vanier High School

N.M.

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi 4 juillet 2025 sur le site internet

2 citoyens se sont prévalués de la période de question :

- Le projet Circonflexe est-ce qu'il y a seulement la location de trottinettes et support à vélo ou il y a d'autres équipements?
- Le Comité Vivre Ensemble Bedford voudrait savoir quel est le pourcentage de boisés en zone protégée sur le territoire de Bedford?
- Concernant le sujet 8.2 pour la guignolée, habituellement ce n'est pas sur le coin de la rue de l'Église étant donné qu'il n'y a pas d'arrêt au coin de la rue Moreau?

25-07-238

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que la séance soit levée à 19h31.

ADOPTÉE

Claude Dubois, maire

M^e Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière